Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville
Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville
Commune mixte de Plateau de Diesse
Commune de Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

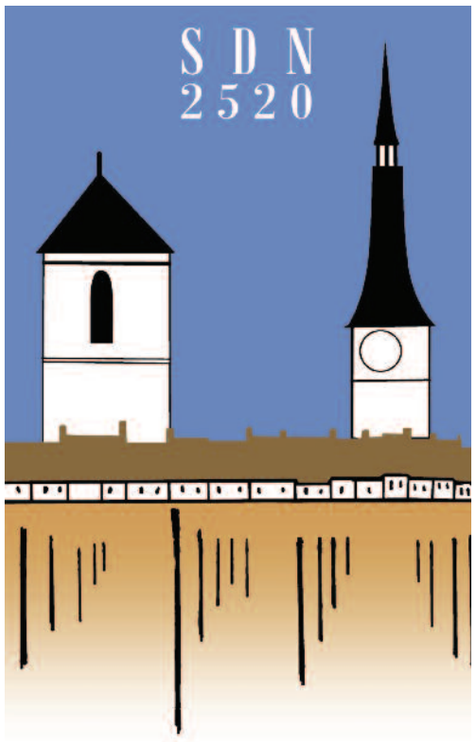

FÊTE NATIONALE

La population est conviée à assister le **dimanche 31 juillet 2022** sur la Place de La Liberté et au Bordu à une projection lumineuse et sonore (mapping) ainsi qu'à diverses interventions pyrotechniques en lien avec l'histoire suisse et neuvevilloise au cours des siècles.

La Société de développement vous attend nombreux(-ses) pour fêter un 1er août autrement.

A bientôt.

PROGRAMME :

Dès 17h. au Bordu :
Restauration : Pumptrack Burger 2520 et boissons
Poissons de Buff, le pêcheur

Sur la place de La Liberté :
- 21h00 : Sonnerie des cloches
- 21h10 : Message de la présidente du conseil général Joëlle Moeckli
- 21h20 : Message de Yannick Salomon, théologien en pastoral
- 21h25 - 21h50 : Feux et jongleries
- 21h55 - 22h15 : Mapping par LUMEN
- 22h20 : Déplacement au Bordu de la population Cortège des enfants

Au Bordu :
- 22h30 : Final et allumage du bûcher du 1er août

Organisation : SDN
Société de Développement de La Neuveville
https://sdn2520.com

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

DÉCISION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre b, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia à la route du Château 15.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente — Le chancelier
J. Moeckli — V. Carbone

La Neuveville, le 8 juillet 2022

DÉCISION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre b, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'achat de décorations de Noël.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente — Le chancelier
J. Moeckli — V. Carbone

La Neuveville, le 8 juillet 2022

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre b, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF 687'900.- TTC pour la réfection du chemin des Oeuchettes comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées et d'eaux claires, réseau électrique) et la superstructure (revêtement).

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente — Le chancelier
J. Moeckli — V. Carbone

La Neuveville, le 8 juillet 2022

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 42, alinéa 1, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - La révision partielle du Règlement pour la gestion d'un fonds spécial sur le "stationnement" relatif à la gestion des places de stationnement publiques (B2281.5).

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente — Le chancelier
J. Moeckli — V. Carbone

La Neuveville, le 8 juillet 2022

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre a, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Les crédits supplémentaires pour un montant de CHF 3'736'652.77, dont CHF 1'862'446.73 de dépenses à arrêter et CHF 1'874'206.04 de dépenses liées, ainsi que les comptes communaux de l'exercice 2021, présentant un excédent de recettes de CHF 27'314.78, sont approuvés.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente — Le chancelier
J. Moeckli — V. Carbone

La Neuveville, le 8 juillet 2022

MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE
AGENCE AVS REGIONALE

L'agence AVS est fermée **du 4 au 22 juillet 2022.**

En cas d'urgence :
AVS : Veuillez vous adresser à la caisse de compensation du canton de Berne au 031 379 79 79 ;

AI : Veuillez vous adresser à l'Office AI du canton de Berne au 058 219 71 11.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

AGENCE AVS

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre f, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Les comptes de la communauté du Collège du district, avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 402'507.30 pour le fonctionnement et CHF 830'814.50 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'233'321.80, sont approuvés.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente — Le chancelier
J. Moeckli — V. Carbone

La Neuveville, le 8 juillet 2022

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Monsieur Sébastien Gallet, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle no 235, au lieu-dit : "Les Collonges", commune de La Neuveville.

Projet : pose d'une cabine électrique.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone de verdure.

Zone de protection : site archéologique classé.

Recensement arch. : ensemble bâti B.

Dérogations : art. 79 al. 2 LC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 août 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

**** Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC n° 166/2015 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 19 juin 2018 et modifié par la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne, dans le cadre de la procédure de recours, le 11 avril 2019 ****

Requérante : M. Jean-Claude Angelrath, Chemin des Prés-Guëtins 78, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Espace blanc SA, Rue Louis-de-Meuron 18, 2074 Marin-Epagnier.

Emplacement : parc. no 3350, au lieu-dit : « Ch. des Rondans 30 », commune de La Neuveville.

Projet : construction d'une villa individuelle.

Zone : H2.

Prolongation de la validité du permis : jusqu'au 13 mai 2024.

Les oppositions, **uniquement contre la demande de prolongation de la durée de validité,** faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 7 août 2022, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 8 juillet 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE

Les Infos du Municipal
8 juillet 2022

FÉLICITATIONS AUX DIPLÔMÉES

Nous adressons nos sincères félicitations à nos apprenties pour la réussite de leurs examens finaux et l'obtention de leur CFC.

- Administration communale : Mme Lucie Henggi a obtenu le CFC d'employée de commerce.
- Crèche municipale Bidibule : Mme Tamara Tora a obtenu le CFC d'assistante socio-éducative. A noter la réussite de son examen pratique avec une note de 6, ce qui lui vaut une belle mention.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à les soutenir pendant leur formation et leur souhaitons plein succès pour leur avenir personnel et professionnel.

OUVERTURE OFFICIELLE DE SAINT-JOUX

Du 19 au 21 août 2022, une grande manifestation sera organisée à Saint-Joux à l'occasion de la réouverture officielle de la plage publique neuvevilloise. Des shows et activités sportives sur l'eau et sur terre, des concerts gratuits, des buvettes et des food-trucks ainsi qu'une multitude d'animations seront proposés à la population et aux visiteurs.

Circulation motorisée interdite à Saint-Joux
Afin de sécuriser la zone et d'encourager tout le monde à se rendre à cet événement, qui met en lumière une zone verte, de détente et de sport, nous recommandons d'opter pour la mobilité douce. L'accès à Saint-Joux sera fermé à la circulation motorisée. Les riverains et les exploitants recevront une autorisation exceptionnelle d'accès sous la forme d'un macaron. Pour les visiteurs de l'extérieur, l'itinéraire piéton sera indiqué depuis la gare CFF. Des parkings « manifestation » seront également à leur disposition.

Suite à de nombreuses années d'analyses et de travaux, la Municipalité de La Neuveville est très heureuse d'autoriser à nouveau l'accès au lac sur toute la longueur de la plage de Saint-Joux et se réjouit d'accueillir les habitantes et habitants de la cité à cette redécouverte.

PISCINE DES SMT-PTA – UTILISATION PAR LES ÉCOLES

Fin 2021, les utilisateurs de la piscine des SMT-PTA ont reçu une information indiquant la fermeture de la piscine à fin juin 2022, fermeture justifiée par des raisons techniques. Cette annonce a suscité beaucoup d'émotions et de l'inquiétude des écoles au sujet des cours de natation dispensés à nos élèves. Suite à des échanges constructifs et fructueux entre le Conseil de fondation, la direction du foyer et les trois communes de La Neuveville, Gléresse et Douanne-Daucher, un accord a été trouvé et une convention signée par toutes les parties. Ainsi, l'utilisation de la piscine sera possible et garantie durant les 3 prochaines années scolaires.

HORAIRE SPÉCIAL DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL EN PÉRIODE ESTIVALE

Du lundi 4 juillet 2022 au vendredi 5 août 2022, les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement le matin de 08h30 à 11h30. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 8 août 2022 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le service de piquet du service de l'électricité au no 032 752 10 99. Le Conseil municipal a tenu sa dernière séance le 27 juin 2022 et reprendra ses travaux le 8 août 2022, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

PERSONNEL COMMUNAL

Durant ce premier semestre 2022, le Conseil municipal a décidé d'engager plusieurs collaborateur/trice/s au sein des services communaux.

Au Service social régional, M. Taratra Ramarokoto a été nommé en qualité de responsable du service et d'assistant social. Au 1er juillet 2022, Mme Charline Lovis, au bénéfice d'un contrat à durée déterminée, rejoindra l'équipe des assistant-e-s sociaux/ales pour une période de 7 mois, afin de les renforcer.

Au 1er aout 2022, Mme Fabienne Rollier débutera ses activités en qualité de collaboratrice administrative à l'Agence AVS.

Au service de l'équipement, M. Alexandre Seydoux a rejoint l'équipe et a débuté ses rapports de travail au 1er janvier 2022, en qualité d'électricien de réseau.

Au service de la gestion du territoire, Mme Nikita Florez a pris ses activités le 1er mai 2022 en qualité de collaboratrice administrative.

A la crèche municipale Bidibule, Mme Caroline Thomet entrera en fonction le 1er août 2022, en qualité d'assistante socio-éducative, avec un contrat à durée déterminée d'une année.

Le Conseil municipal félicite toutes ces personnes pour leur nomination. Il leur souhaite la bienvenue et plein succès dans leur nouvelle activité, tout en se réjouissant de leur collaboration.

DÉFIBRILLATEURS à LA NEUVEVILLE

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent :

- Place de la Liberté, installé sur un support, **devant le bâtiment de la Mairie, côté nord** ;
- Place de la Gare 3, installé sur un support, **devant l'entrée du Centre des Epancheurs** ;
- Chemin de la Plage 10, **contre la station de pompage sur la façade sud, côté est**. En face du mur du Restaurant de la Plage;
- Chemin de St-Joux 22, **à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar**, sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine**.

- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district**.
- Route du Vignoble 21, **placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne**.
- Rue des Mornets 25, **placé sur le mur nord de la station de couplage**.
- Schafisweg 39 à Chavannes, **placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes**.

Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, un/une opérateur/trice indique les directives à suivre, étape par étape.

A NOTER ! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier antivol mis sous alarme.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

ANNONCE DE TRAVAUX

Dans le cadre des travaux sur la N5, l'Office Fédéral des routes doit procéder à la fermeture du chemin de Poudeilles entre Poudeilles et le Moïtel.

Le chemin sera fermé du 25 juillet au 5 août 2022. En cas de météo défavorable, un report des travaux et/ou une prolongation de leur durée sont possibles. Des panneaux d'informations seront mis en place pour préciser la durée effective de fermeture. Nous vous remercions de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionne ce chantier.

Ancien district de La Neuveville

AUTORITÉS CANTONALES

Hôtellerie et restauration
Heure de fermeture le 31 juillet et le 1er août 2022

Les nuits du **31 juillet au 1er août 2022 et du 1er au 2 août 2022**, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts jusqu'à 03h30 au plus tard. Une autorisation supplémentaire de dépassement d'horaire n'est pas nécessaire (décision de l'Office de l'économie du canton de Berne au sens de l'art. 13 de la loi cantonale sur l'hôtellerie et la restauration).

D'ores et déjà, nous remercions les clients et les acteurs de l'hôtellerie et de la restauration à ne pas troubler le repos du voisinage.

Les préfètes :
S. Niederhauser, R. Stebler, F. Steck

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Commune de Nods

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Juillet

Lundis	11, 18, 25	8.00 h - 12.00 h
Samedis	9, 23	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : Monsieur Robert Sahli, Les Combes 120, 2518 Nods.

Emplacement : parcelle no 3304, au lieu-dit : « Les Combes 118 », commune de Nods.

Projet : abattage de trois arbres protégés (tilleuls) pour des questions de sécurité (art. 526 RCC) et replantage de trois nouveaux arbres.

Zone : agricole

Dérogation : art. 526 RCC (art. 41 al. 3 LPN).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 8 juillet 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

SORTIE DES AÎNÉS 2022

La sortie des aînés pour la commune de Nods aura lieu le

mercredi 14 septembre 2022

Il s'agira d'une journée surprise. Seul petit indice, elle se déroulera dans la région de l'Emmental. Merci de réserver la date. Plus de détails suivront.

PIÈCES D'IDENTITÉ

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise. Dans le canton de Berne, nous vous rappelons que pour vos pièces d'identité vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux qui sont au nombre de 7 et dont les plus proches sont à Bienne ou Courtelary. Ces offices reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch

N'attendez pas le dernier moment si vous voulez être sûr d'avoir vos pièces d'identité à temps!

Administration communale

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 21 JUIN 2022

Le 21 juin 2022, l'Assemblée communale a accepté

- Les modifications du Règlement sur les émoluments.

L'entrée en vigueur du règlement précité a été fixée au 01.07.2022 sous réserve d'un éventuel recours à son encontre.

Administration communale

INAUGURATION DU NOUVEAU COLLÈGE

La journée portes ouvertes et l'inauguration de notre nouveau collège aura lieu le :

samedi 20 août 2022

Merci de réserver la date. Plus de détails suivront.

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Durant la période de vacances estivales, l'Administration communale sera fermée

du lundi 18 juillet au vendredi 8 août 2022.

Durant cette période, une permanence téléphonique sera assurée par l'Administration, **en cas d'urgence uniquement** ou pour la consultation du PV de l'Assemblée communale, au N° de tél. 032 751 60 43.

Nous vous rappelons que pour vos **pièces d'identité** vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux de Bienne ou Courtelary. Ces centres reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch.

Les demandeurs d'emploi s'inscrivent désormais directement dans l'un des 14 offices régionaux de placement (ORP). Les demandeurs d'emploi doivent s'inscrire le plus rapidement possible après la résiliation de leur contrat se rendre personnellement à l'ORP. Les ORP sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (le vendredi jusqu'à 16 h 30). Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

Nous souhaitons à toutes et tous un bel été.

ADMINISTRATION COMMUNALE

PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES, HAIES VIVES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES LE LONG DES CHEMINS DU REMANIEMENT

- Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), **doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.**

- La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici au 31 août 2022

Administration communale

DÉPÔT PUBLIC

L'administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 8 au 28 juillet 2022 le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2022.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal et sur notre site internet pendant la période susmentionnée. Etant donné la fermeture de l'Administration communale, celui-ci peut être consulté sur notre site internet ou sur rendez-vous.

ADMINISTRATION COMMUNALE

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1er août 2021 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

26-27-28 aout 2022

LES PIRATES

FÊTE VILLAGEOISE NODS

OYEZ, OYEZ MOUSSAILLONS !

N'oubliez pas d'inscrire en gras, dans votre agenda, le week-end du 26 au 28 août 2022. La fête villageoise se déroulera à Nods sur le thème des Pirates.

En primeur, le samedi 27 août, dès 10h aura lieu la fête romande des sonneurs de cloches.

Le comité vous concocte un programme riche et varié pour tous les âges.

Nous vous attendons nombreux.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, et d'ici là, bel été à tous.

Tous à l'abordage !

50ème TOURNOI DE FOOT

8 et 9 juillet 2022

Samedi 9, cochon à la broche

FSG Nods

Commune mixte de Nods

AVIS À LA POPULATION

RESTRICTION D'EAU

Suite à la sécheresse persistante et par manque de précipitations, **les réserves en eau du SED diminuent très fortement.**

Pour garantir un approvisionnement suffisant de la population et du bétail dans les prochaines semaines, et pour conserver un minimum de réserve en cas d'incendie, les mesures suivantes sont à **prendre immédiatement** :

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT

- D'ARROSER LES PELOUSES (tuyaux, jets d'eau, etc.)
- DE REMPLIR LES PISCINES
- ETC.

Nous invitons aussi la population à prendre des mesures pour limiter sa consommation d'eau en :

- Remplaçant les bains par de courtes douches,
- En ne laissant pas couler l'eau du robinet,
- En veillant à bien remplir les lave-vaisselle et lave-linge avant de les faire fonctionner

Ces interdictions sont à appliquer jusqu'à nouvel avis

Nous comptons sur la compréhension de chacun et le respect de ces mesures.

D'avance merci.

Nods, le 24 juin 2022

ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

20 août, 3 septembre, 17 septembre

L'administration communale

Avis de construction

Requérante : M. Jean-Pierre Latscha, Rue de Montagu 23, 2520 La Neuveville
Auteur du projet : JK Charpentes Menuiserie SA, Neubrückstrasse 13, 2555 Brügg
Propriétaire foncier : Mme et M. Nelly et Jean-Pierre Latscha, Rue de Montagu 23, La Neuveville
Projet : Rénovation de toiture et de lucarne avec isolation de son enveloppe thermique, parcelle 2245, Route d'Orvin 9, village de Lamboing
Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. A partir du 25 juillet et jusqu'au 7 août 2022, la commune est fermée. Le dossier peut être consulté sur le site internet de la commune.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 juillet au 7 août 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 8 juillet 2022
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Madame Irène et Monsieur Jean-Paul Steinegger, La Violette 8, 2517 Diesse.
Auteur du projet : M. Rémy Amstutz, Architecte, Longchamps 24, 2534 Orvin.
Emplacement : parcelles nos 28 et 2439, au lieu-dit : "La Violette 8", Diesse, commune de Plateau de Diesse.
Projet : transformation du bâtiment avec démolition partielle de l'annexe et reconstruction avec agrandissement, construction d'un jardin d'hiver en façade Ouest, remplacement et modification de plusieurs fenêtres, modification du bûcher, remplacement du chauffage existant par un chauffage à pellets et bûches, assainissement complet de la couverture des toitures avec pose de panneaux solaires intégrés et aménagement de 3 places de stationnement.
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zones : H2 et agricole.
Zone de protection : haie protégée (La Coudraie).
Recensement arch. : objet digne de conservation.
Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo, 34, 38 et 66 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 juillet 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1er juillet 2022.
La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : BD Valorisation, Chemin des Maladières 22, 2022 Bevaix.
Auteur du projet : Gamma SA, M. Samuel Salgado/ Architecte, Chemin des Maladières 22, 2022 Bevaix.
Emplacement : parcelles nos 2323, 2228, 2728, 2436 et 2629, au lieu-dit : « Les Epinettes », Prêles, commune de Plateau de Diesse.
Projet : construction d'un immeuble de 24 logements avec garage souterrain, création d'un accès piétonnier au Nord, création de 15 places de stationnement pour vélos et de 3 places de stationnement visiteurs le long de la route cantonale au Nord, adaptation et élargissement du chemin d'accès existant y compris pose de trois candélabres, création d'un accès au garage au Sud, déplacement d'un mur en pierres sèches, suppression d'une haie avec mesures de compensation (plantation de nouveaux arbres, bosquets et prairie).
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zones : plan de quartier «Les Epinettes», agricole et espace routier.
Remarque : demande de libération au sens de l'art. 46a OC.
Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo, 27 LCPN et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2022.
La préfète : Stéphanie Niederhauser

FERMETURES ESTIVALES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES ET DE LA DÉCHETTERIE DE DIESSE

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que **l'administration communale** sera fermée

du lundi 25 juillet au dimanche 7 août 2022.

En cas d'urgence, veuillez laisser un message au 079 380 91 29.

Concernant la **déchetterie à Diesse,** elle sera fermée

le lundi 1er août 2022

A propos des **inscriptions au chômage,** nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

La **halle polyvalente** sera fermée pour cause de nettoyage

du lundi 11 juillet au dimanche 21 août 2022

Le Conseil communal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration communale

Tirs de feux d'artifice

Autorisation requise !

Voici bientôt venu le temps des célébrations et certains souhaiteront sans doute procéder à des tirs de feux d'artifice. Nous tenons cependant à rappeler les dispositions de notre Règlement de police communale, qui précisent, à son art. 22 :

Les feux d'artifice doivent être conservés et tirés uniquement de sorte qu'ils n'entraînent aucun danger pour les personnes, les animaux et les choses. Sont réservées les dispositions de la LExpl. Une autorisation de l'autorité de police communale doit être obtenue pour avoir le droit de tirer un feu d'artifice.

Nous prions donc les intéressés de bien vouloir se conformer aux dispositions ci-dessus et les en remercions d'avance.

Commune mixte de Plateau de Diesse
L'Administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE ELECTION COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2022

En raison de la démission d'un membre du conseil effective au 30 septembre 2022, l'Exécutif de la Commune mixte de Plateau de Diesse a fixé la date de l'élection complémentaire qui aura lieu par la voie des urnes conformément à son règlement, le dimanche 25 septembre 2022.

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens/citoyennes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen/citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Le délai pour le dépôt des listes est arrêté au vendredi 12 août à 17h.

Dès le 18 août 2022, les listes valables seront publiées sur internet et dès le 19 août 2022 dans la feuille officielle.

Prêles, le 1er juillet 2022

Le Conseil communal

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES SÉNEÇONS JACOBÉES TOXIQUES

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure de routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, **mais ils sont toxiques.**
Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation !

En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin, vous pouvez contacter notre voyer, M. Bourquin, au

no de tél. 079 935 65 93

Ses plantes ne sont pas à jeter aux déchets verts,
mais doivent être éliminées dans
les déchets ménagers uniquement.

CONGÉLATEUR PUBLIC À DIESSE

Il y a des casiers de 100, 150 et 200 litres qui sont à la disposition de la population au prix d'une location annuelle de CHF 50.00 par 100 litres.
En cas d'intérêt, il vous suffit de remplir le talon ci-dessous et de nous le retourner.
L'administration communale (032 315 70 70) se tient évidemment à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Talon de réponse pour le congélateur public

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Localité: .....

No de tél.: .....

❑ 100 litres à CHF 50.00 / année
❑ 150 litres à CHF 75.00 / année
❑ 200 litres à CHF 100.00 / année

A retourner à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

FOIRE de Diesse

Lundi 31 octobre

Marché artisanal et produits du terroir

Le groupe animation Diesse invite cordialement les commerçants et artisans de la région à y participer.
Prix forfaitaire de fr. 20.00 pour les habitants du discrict.
Renseignements et inscriptions :
gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86

GROUPE ANIMATION DIESSE GAD

Ensemble faisons vivre notre région !

Fête du

1er Août 2022

Au Battoir de Diesse

Organisée par la commune, en collaboration avec les GA Plateau (GAP, GAL, GAD)

Programme

De 19h à 19h30	**Apéritif en musique offert par la commune mixte de Plateau de Diesse** Avec l'accordéon de Mme Nicole Thomet
Dès 19h30	**Repas chauds et desserts** Food truck avec ses pizzas Crêpes salées et sucrées Forêt noire, cornets à la crème
	Bar tenu par les groupes d'animation Boissons et hot-dog
Dès 20h	**Partie officielle** Allocution de bienvenue de M. Racine Frédéric, Conseiller communal Suivie d'un discours de M. Roueche Stéphane, Pasteur
Dès 20h30	**Hymne national** Avec l'accordéon de Mme Nicole Thomet
Dès 21h	**Ambiance musicale**
Dès 22h30	**Show laser**
A la suite	**Bar et soirée** Avec DJ Jem's sur le rythme des années 80 et 90 Bar des groupes d'animation jusqu'à la fin des festivités
03h00	**Fin de la fête**

Venez nombreuses et nombreux !

La Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
032 315 70 70

Pour les amateurs de lecture locale…

La commune propose aux intéressés deux magnifiques ouvrages régionaux édités par la revue « Intervalles » touchant de près la région du Plateau de Diesse.

- *Portrait du poète Hugues Richard, de Lamboing*
- *Revue consacrée au Plateau de Diesse*

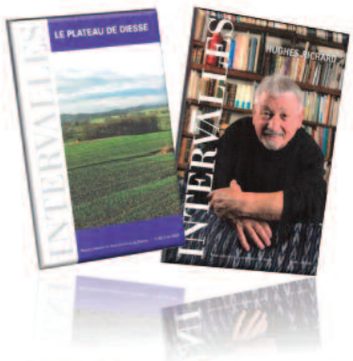

Vous trouverez ces deux ouvrages à la vente à votre disposition au guichet de l'administration de Prêles

Prêles, le 24 juin 2022

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE – CARTE D'IDENTITÉ

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.
Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

uniquement après avoir pris rendez-vous au no de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport.

COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2022

La course annuelle se déroulera le **21 septembre 2022** et aura lieu au Glasi d'Hergiswil.

Le rendez-vous est fixé au Battoir de Diesse, à 8h15.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au vendredi 26 août 2022** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui fêteront leur anniversaire dans le courant des mois de juillet et août.

Talon d'inscription – Course annuelle des aînés 2022

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Localité: .....

No de tél.: .....

Transport : NON ◯ OUI ◯

Ouvert aux personnes retraitées
(64ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au vendredi 26 août 2022.

Le dicastère des finances de la
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE recherche,

pour renforcer son département et pour une durée indéterminée

un.e collaborateur.trice aux finances à 60% - 80%
(possibilité de partage de poste)

Champs d'activités

- **Enregistrement d'écritures comptables**
- **Traitement des factures créanciers**
- **Facturation aux débiteurs, suivi contentieux**
- **Gestion du parc informatique de la commune**
- **Gestion des locations des bâtiments communaux**
- **Traitement des données fiscales du registre cantonal**
- **Traitement des bons de garde et gestion administrative de la crèche communale**
- **Soutien au secrétariat communal**

Formation et expérience

- **Maturité commerciale ou titre jugé équivalent**
- **Expérience dans le domaine de l'administration publique (un plus)**
- **Connaissances du MCH2 (un plus)**
- **Bonnes connaissances des outils informatiques usuels et spécifiquement ceux liés au domaine de la comptabilité communale (ProConcept ERP, un plus)**

Profil souhaité

- **Aptitude à travailler de façon indépendante**
- **Sens des responsabilités**
- **Bonne capacité d'adaptation**

Nous offrons

- **Un travail varié et offrant une grande autonomie**
- **Environnement de travail moderne et agréable**
- **Contacts avec les citoyens et les administrations**
- **Prestations sociales avantageuses**
- **Possibilité de formation continue (diplôme de cadre en administration communale)**

Classe de traitement : 11 sur l'échelle communale
Entrée en fonction : dès que possible ou pour date à convenir

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation avec la mention « postulation » et accompagnée des documents usuels à :

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 10 juillet 2022

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet
www.leplateaudediesse.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Dimanche 10 juillet
10h, culte avec Cène à la Blanche-Église
Diacre Jean-Marc Leresche
Ce n'est pas gratuit, c'est donné !
Textes bibliques : Esaïe 55, 1-11 et Matthieu 14, 13-21
Cantiques : 21-06 ; 23-10 ; 35-01 ; 24-04 ; 62-41 ; 47-10

Cultes à la Blanche-Eglise

Dimanche 17 juillet
10h30 (attention à l'horaire), John Ebbutt, pasteur
Dimanche 24 juillet
10h, Marie-Laure Kraft Golay, pasteure
Dimanche 31 juillet
Culte régional à 10h à l'église de Diesse, Stéphane Rouèche, pasteur
Cultes dans les homes
Vendredi 15 juillet, à 10h à Mon Repos et 10h45 à Montagu

Le groupe de prière et de partage reprendra ses rencontres du mercredi à partir du 3 août.

Nous vous souhaitons un bel été !

La Blanche-église est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service:
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57
Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09
Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 10. Juli
10.15 Uhr, Kirche Twann : Gottesdienst. Mit Pfrn. Sigrid Wübker, dem Ad-hoc-Chor mit Johannes Göddemeyer (Leitung) und Karin Schneider (Orgel/Klavier).
Sonntag, 17. Juli
10.15 Uhr, Kirche Ligerz : Gottesdienst «zu Gast in...». Mit Pfr. Peter von Salis und Karin Schneider (Orgel). Die Seeländer Kirchgemeinden sind herzlich bei uns in der Kirche Ligerz zum Gottesdienst eingeladen !
Sonntag, 24. Juli
10.15 Uhr, Kirche Ligerz : Gottesdienst. Mit Pfrn. Sigrid Wübker und Karin Schneider (Musik).
Sonntag, 31. Juli
10. 15 Uhr, Kirche Twann : Gottesdienst. Mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik).
Pikettdienst:
27. Juni bis 17. Juli : Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)
18. bis 31. Juli : Pfrn. Sigrid Wübker (079 936 17 57)
1. bis 14. August : Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicales
Dimanches 10 juillet, 17 juillet, 24 juillet, 31 juillet et 7 août : 10h, église Notre-Dame de l'Assomption.
Apéro après la messe
Dimanche 7 août 2022.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 10 juillet
Culte à Diesse, 10h, thème: Les fleurs du Chasseral et les couleurs de la foi, service de voiture, voir ci-dessous
Dimanche 17 juillet
Culte à Nods, 9h15,
Dimanche 24 juillet
Culte à La Blanche église La Neuveville, 10h,
Dimanche 31 juillet
Culte régional Lac-en-Ciel, à Diesse, 10h, service de voiture, voir ci-dessous
Dimanche 7 août
Culte à Diesse, 10h, service de voiture, voir ci-dessous
Course de la Solidarité
La 11e édition se déroulera le vendredi 19 août dès 17h à Prêles. Merci de votre solidarité et de votre soutien en faveur d'agriculteurs au Cambodge. Toutes les infos sont sur www.coursedelasolidarite.ch
Service de voiture
9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing ; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 10 juillet
10h, culte à Diesse
Dimanche 17 juillet
9h15, culte à Nods
Dimanche 24 juillet
10h, culte à La Neuveville
Dimanche 31 juillet
10h, culte à Diesse
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Chemin des Ecluses 33, 2502 Bienne
Pasteur Christian Goetschalckx tél. +41 78 694 19 05

Course de la Solidarité
Vendredi 19 août
11ème édition - Halle polyvalente de Prêles

Venez courir, marcher ou vous restaurer pour soutenir des familles défavorisées au Cambodge et leur permettre d'avoir accès à des terres cultivables.

Toutes les catégories sont au programme
Courses enfants (dès 17h20), adultes (6 ou 10km à 19h00), Walking (6km, à 19h05), restauration, vestiaire, douche, tirage au sort avec de magnifiques prix.

Merci de votre Solidarité !

Inscription sur internet ou sur place - Informations: www.coursedelasolidarite.ch
Organisation :
Paroisses réformées et catholique de Diesse, Nods et La Neuveville

Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)
Numéro de téléphone 079 200 00 44
Lundi au samedi de 8h - 20h
info@aul-be.ch

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, Ouvert du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h, Samedi et dimanche : 9h-15h, Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée **"Ville d'étude et de séjour" qui présente la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.** Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Appel d'urgence

Tél. 117	**Police, appel d'urgence**
Tél. 118	**Feu, appel d'urgence**
Tél. 144	**Ambulances, appel d'urgence**
Tél. 145	**Intoxications, appel d'urgence**
Tél. 147	**Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**